Réseau Trillium pour le don de vie

Fiche Avis systématique

Note: La présente fiche ne comprend pas les questions de dépistage pour les patients qui ont demandé l'aide médicale à mourir (AMM). Recours à l'AMM : Formulaire d'admission préalable au protocole.

Placer l'adressographe/l'autocollant du patient ici ou **remplir la section 2**

Remplissez le présent formulaire avant d'appeler le RTDV et assurez-vous d'**avoir en main le dossier du patient**.

Appel fait par : _____ Heure et date : _____Signature : _____

1. N° de tél. de l'unité : _____Ext : _____N° de téléc. de l'unité : _____
2. Prénom du patient : _____Nom de Famille du patient : _____

   Date de naissance (JJ/ MM/ AAAA) : _____

   Sexe : Femme ❑ Homme ❑ *Genre auquel la personne s'identifie, si autre :* _____

   Numéro du dossier médical *(c.-à-d. « numéro-J » ou « numéro-sh »* du patient, *etc.) :* _____

   N° de carte Santé de l'Ontario : __ __ __ __ -__ __ __ -__ __ __ Code de version : __ __

3. **Date et heure d'admission** : (JJ/ MM/ AAAA) _____ (HH : MM) _____
4. Le patient est-il ventilé (*y compris* ETT/BiPAP®/CPAP)? : Non ❑ Oui ❑

   Date/ heure d'intubation (le cas échéant) : (JJ/ MM/ AAAA) _____ (HH : MM) _____

   Date/ heure d'extubation (le cas échéant) : (JJ/ MM/ AAAA) _____ (HH : MM) _____
5. Date et heure du décès (le cas échéant) : (JJ/ MM/ AAAA) _____ (HH : MM) _____

   S'agit-il d'un décès observé ? : Oui ❑ Non ❑ *Si non, dernière fois où la personne a été vue vivante* (HH : MM) : _____
6. Antécédents cliniques : *Utilisez la liste de droite pour indiquer les problèmes de santé*

   Cause suspectée du décès (p.ex. AVC) : _____

   Mécanisme de décès (p.ex. accident de véhicule) : _____

   Si antécédents de cancer : Année du diagnostic : _____ *Type et traitement :* _____
7. Nom de famille/ Décideur substitut : _____ Relation : _____

   N° de tél. cell : _____ N° de tél. à domicile : _____Autre numéro : _____

   Langue préférée : _____ Besoin d'interprète? Oui ❑ Non ❑

Note: L'admissibilité au don est évaluée par le RTDV au cas par cas.

- ❑ VIH
- ❑ Hépatite B
- ❑ Hépatite C
- ❑ C. diff (actuel)
- ❑ ESB (vache folle)
- ❑ Rage
- ❑ Tuberculose
- ❑ Alzheimer
- ❑ Parkinson
- ❑ SLA
- ❑ SEP
- ❑ Leucémie
- ❑ Lymphome
- ❑ Sepsie documentée
- ❑ Précautions d'isolation
- ❑ Aucun antécédent connu

RTDV peut poser des questions de dépistage supplémentaires: Remplissez la fiche Prochaines étapes ou ayez en main le dossier pour répondre à des questions telles que : *antécédents médicaux, réflexes du tronc cérébral, signes vitaux, médicaments, antibiotiques dans les 2 dernières semaines, valeurs de laboratoire les plus récentes, température, cultures, radiographie du thorax, taille, poids, médecin de famille, dossier du coroner, solution intraveineuse dans la dernière heure avant le décès ou produits du sang dans les 48 dernières heures.*

Numéro du RTDV:

__ __ __ __ __ __

Documentez conformément à la politique de l'hôpital

Résultat du dépistage : Don d'organes - USI/SU Avant l'arrêt des traitements de maintien des fonctions vitales (TMFV)

- ❑ Admissibilité au don d'organes
  - ❑ Rappelez **le RTDV** si l'état clinique du patient décompense, ou il/ elle a perdu les réflexes du tronc cérébral, ou lorsqu'il y a une réunion avec la famille au cours de laquelle la question du TMFV pourrait être abordée

    Merci de ne pas discuter du don avec la famille/décideur substitut— Le RTDV peut demander des mises à jour quotidiennes et que vous rappelez quand convenable.
- ❑ Peut devenir admissible au don d'organes et des tissus.
  - ❑ Rappelez si le patient a perdu les réflexes du tronc cérébral.
  - ❑ Rappelez si l'état clinique du patient se stabilise.
  - ❑ Rappelez dans l'heure suivant le décès. →
- ❑ Peut être admissible au don des tissus, n'est pas admissible au don d'organes
  - ❑ Rappelez dans l'heure suivant le décès. →
- ❑ Non-admissibilité au don d'organes et de tissus

Don de tissus—Toutes les unités Dans l'heure suivant le décès

La sélection relative au don de tissus doit comprendre les renseignements médicaux du patient au moment de son décès.

- ❑ **Admissibilité au don de tissus**

  Merci de **ne pas** discuter du don avec la famille/décideur substitut— Le RDTV parlera avec eux au moment convenable.

Le langage suggéré afin d'introduire le RTDV au familles / décideur substitut est sur la page suivante

- ❑ **Non-admissibilité au don de tissus**

Informations supplémentaires :

Santé Ontario
Réseau Trillium pour le don de vie

Quand informer le Réseau Trillium pour le don de vie :

Un spécialiste du RDTV et un médecin appuyant les dons sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
Appelez le RTDV au 1-877-363-8456 ou au 416-363-4438 : Appuyez sur “1” pour les dons d’organes ou sur “2” pour les dons de tissus.

USI/SU
Unités avec patients ventilés

Patients ventilés (tous les âges) →

Appelez le RTDV pour tous les patients ventilés et les patients qui ont demandé l’aide médicale à mourir (AMM) et qui répondent à l’un ou l’autre des critères suivants :

G	I	F	T	+
Pronostic grave ou échelle de Glasgow = 3	Lésion cérébrale grave ou blessure ou maladie incurable	La famille/ le patient a abordée la discussion du don ou de l’arrêt des traitements de maintiens des fonctions vitales (TMFV)	Thérapie limitée désescalade du traitement ou discussion prévue concernant TMFV	Lorsqu’un patient demande l’AMM *voir section sur l’AMM ci-dessous

Rappelez dans les cas suivants :
L’état clinique du patient décompense, **ou** il/ elle a perdu les réflexes du tronc cérébral, **ou** lorsqu’il y a une réunion avec la famille au cours de laquelle la question du TMFV pourrait être abordée

↓

Rappelez dans l’heure suivant le décès à la demande du RTDV afin d’évaluer l’admissibilité au don de tissus

Patients non ventilés (tous les âges) →

- Dans l’heure suivant le décès
- Lorsque la question du don est abordée par la famille/ le patient
- Lorsqu’un patient demande l’AMM *voir section sur l’AMM ci-dessous

1 HEURE

Étages
Unités avec Patients non ventilés

Appelez le RTDV pour tous les patients de **79 ans et moins** →

- Dans l’heure suivant le décès
- Lorsque la question du don est abordée par la famille/ le patient
- Lorsqu’un patient demande l’AMM *voir section sur l’AMM ci-dessous

1 HEURE

Note: Avisez le RTDV d’un décès néonatal dont l’**âge gestationnel corrigé de 36 semaines et plus**

Patient demandant l’AMM

USI/SU : tous les âges
Étages : 79 ans et moins →

- Pour les patients demandant l’AMM et dont le décès naturel est raisonnablement prévisible, effectuez un signalement à Santé Ontario (RTDV) après la **première** confirmation de l’évaluation de l’admissibilité.
- Pour les patients demandant l’AMM dont le décès naturel n’est pas raisonnablement prévisible, effectuez un signalement à Santé Ontario (RTDV) après la **deuxième** confirmation de l’évaluation de l’admissibilité.

Le langage suggéré afin d’établir un lien entre le RDTV et les patients/ les familles/ substitute décideur au moment convenable :

Lorsque la famille/ substitut décideur demande « Que faisons-nous maintenant? » :
« L’une des prochaines étapes consiste à parler avec un spécialiste du RTDV afin de faciliter certaines des décisions que vous devrez prendre. Nous pouvons organiser cette rencontre dans quelques minutes ou avant que vous quittiez l’hôpital. »

Normaliser :
« Dans le cadre des soins en fin de vie et pour faciliter certaines des décisions qui doivent être prises, nous prenons des mesures pour que les familles/ substitute décideur parlent à un spécialiste au téléphone. Nous pouvons le faire dans quelques minutes ou avant que vous quittiez l’hôpital. »

Si le patient/ la famille/ substitut décideur pose des questions sur le don d’organes et de tissus, et les critères d’admissibilité :
« Nous allons communiquer avec le RDTV pour le don de vie pour déterminer si un don est possible. Ils évaluent les critères d’admissibilité actuels et connecteront avec vous au sujet des dons. »

Si le patient ou la famille/ substitut décideur dit « Je ne veux pas parler au RTDV » ou « Je ne veux pas faire de don » sans avoir parlé au RTDV :
« Nous encourageons tous les patients/ les familles/ substitute décideur à parler au RTDV car les gens ne sont pas toujours au courant des nouveaux renseignements sur qui peut obtenir de l’aide ou ils pourraient mal comprendre le processus. »

Santé Ontario
Réseau Trillium pour le don de vie